COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de juillet à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Anne-Maïté TURMEL, Isabelle BAILLY-PURNU, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Michel RIO, Michel DUPAS, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Franck LAMBLARDY
Absents: Mme. Laurence HUZE, MM, Luc HEBERT, Frédéric DESDION, Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT.
Pouvoirs: Mme. Laurence HUZE a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY, M. Luc HEBERT a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION a donné pouvoir à Jacques POUCHIN, M. Christophe MARON a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 10
nombre de membres votants: 14
date de la convocation : 22/07/2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

Urbanisme – Environnement

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal quatre déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 11, rue de l'ancienne forge à Fontaine sous Jouy (parcelles cadastrées C n°243,244) ;
- Hameau des Croisy (parcelles cadastrées D n°310 et 311),
- 35, rue de l'ancienne forge à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée C n°448),
- 16, rue de l'ancienne forge à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée C n°190 et 310)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à ces demandes d'intention d'aliéner.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le maire a rencontré le bureau d'étude SOLIHA (anciennement habitat et développement) pour faire un point sur l'échéancier à mettre en place pour la révision du PLU.
Une présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) sera faite à l'automne prochain. L'approbation de la révision de ce PLU est souhaitée pour la fin du 3ème trimestre 2017.

Audit énergétique : l'ADEME va octroyer à la commune une aide financière de 798 € pour un coût total de 3190 € HT. Une subvention de la région dont le montant n'est pas encore connu nous sera également allouée.

FINANCES

1) Tarifs rentrée scolaire 2016/2017 :

a) TAP (Temps d'Activités Périscolaires) - Tarifs 2016/2017

Vu la réforme des rythmes scolaires,
Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2014 instaurant et la mise en place des TAP et de la répartition du financement,
Vu l'analyse de la commission des affaires scolaires du 4 juillet 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix « pour » 2 abstentions (Raphaël NORBLIN et Luc HEBERT) et 1 voix « contre » (Laurence HUZE) de maintenir la participation financière des parents d'élèves aux activités TAP pour un montant de **1.10€/TAP/enfant** à compter du 1er septembre 2016.

b) Restaurant scolaire - Tarif 2016/2017

Suite à la réunion de la Commission des affaires scolaires du 4 juillet 2016,

En application du décret du 29 juin 2006 paru au JO du 30 juin 2006, le Conseil municipal décide de fixer le prix du repas au restaurant scolaire à **4€** (3.90€ pour l'année scolaire 2015/2016).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'application de ce tarif pour la rentrée scolaire 2016/2017.

c) Garderie périscolaire: Tarif 2016/2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, qu'à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, les tarifs de la garderie seront :
- cotisation annuelle: 20€ / famille
- tarifs décomposés comme ci-dessous

Nombre de présences pendant la période de facturation	Matin	Soir
1	3.99 €	5.19 €
2	3.83 €	4.99 €
3	3.68 €	4.79 €
4	3.52 €	4.59 €
5	3.37 €	4.38 €
6	3.21 €	4.18 €
7	3.05 €	3.98 €
8	2.90 €	3.78 €
9	2.74 €	3.57 €
10	2.59 €	3.37 €
11	2.43 €	3.17 €
12	2.28 €	2.97 €
13	2.12€	2.76 €
14	1.97 €	2.56 €
Au-delà	1.81 €	2.36 €

Le 2ème enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 5%.

Nombre de présences pendant la période de facturation	1er enfant Matin	1er enfant Soir	A partir du 2ème enfant matin	A partir du 2ème enfant soir
1	3.99 €	5.19 €	3.79 €	4.93€
2	7.66 €	9.98 €	7.28€	9.48€
3	11.03 €	14.36 €	10.48€	13.65€
4	14.08 €	18.34 €	13.38€	17.42€
5	16.83 €	21.92 €	15.99€	20.82€
6	19.26 €	25.09 €	18.30€	23.83€
7	21.38 €	27.85 €	20.31€	26.46€
8	23.20 €	30.21€	22.04€	28.70€
9	24.70 €	32.17 €	23.46€	30.56€
10	25.89 €	33.72 €	24.59€	32.03€
11	26.77 €	34.86€	25.43€	33.12€
12	27.34 €	35.60 €	25.97€	33.82€
13	27.60€	35.94 €	26.22€	34.14€
14	27.55 €	35.87 €	26.17€	34.08€
15	27.18 €	35.40 €	25.82€	33.63€
16	29.00 €	37.76 €	27.55€	35.87€
17	30.81 €	40.12 €	29.27€	38.12€
18	32.62 €	42.48 €	30.99€	40.36€
19	34.43 €	44.84 €	32.71€	42.60€
20	36.24 €	47.20 €	34.43€	44.84€
21	38.06 €	49.56 €	36.15€	47.09€
22	39.87 €	51.92 €	37.87€	49.33€
23	41.68 €	54.28 €	39.60€	51.57€
24	43.49 €	56.64 €	41.32€	53.81€
25	45.30 €	59.00 €	43.04€	56.05€

2) **Avancement Finances** :

Le bilan à fin juillet ne montre pas d'anomalie et est conforme aux prévisions (voir graphe ci-après).

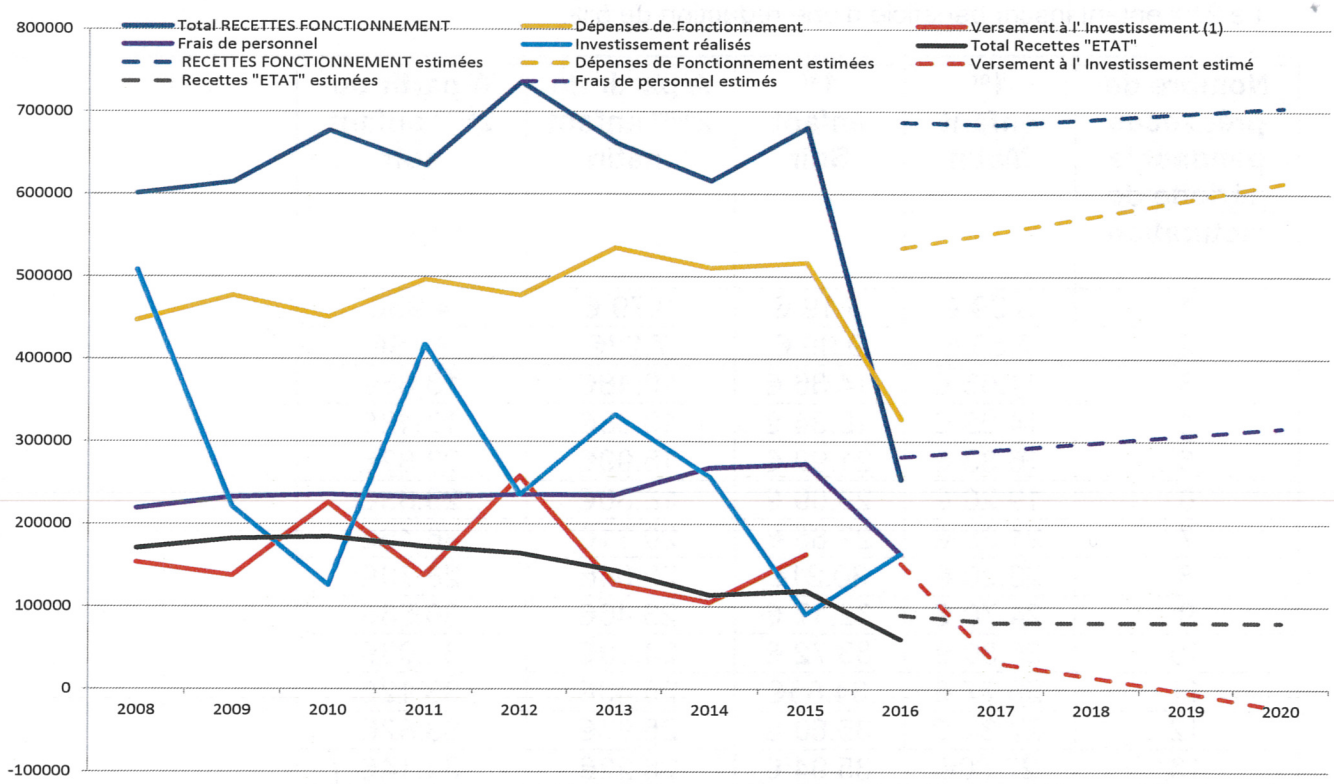

Affaires scolaire et périscolaire

- ALSH (accueil de loisirs) à Jouy/Eure : cet ALSH du mercredi est supprimé à la prochaine rentrée scolaire, faute de fréquentation suffisante à Jouy/Eure. Les parents intéressés pourront se diriger vers les structures d'accueil de Pacy/Eure.

- Effectifs scolaire 2016/2017 : 119 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire à l'école de Fontaine sous Jouy. Cette rentrée aura lieu le 1er septembre pour les enfants avec un aménagement pour les enfants de petites et moyennes sections qui feront leur rentrée le vendredi 2 septembre.

- Scolarisation hors commune : Un enfant domicilié à Fontaine sous Jouy est scolarisé dans un établissement scolaire de Ménilles. Monsieur le Maire a rencontré la mère de cet enfant laquelle lui a exposé sa situation et l'enfant terminant son cycle à Ménilles ne peut pas envisager une scolarité sur l'école de Fontaine sous Jouy.
Considérant ce cas particulier, la commune prendra en charge le financement de sa scolarité mais une participation financière des parents sera demandée.

-TAP : l'aide financière provenant de la CAF (en complément du fonds d'amorçage de l'Etat) est en suspens. Monsieur le maire a demandé à la CAPE de nous aider et apporter un appui solide pour ce financement dans le cadre du jumelage TAP-Garderie périscolaire.

TRAVAUX

- Travaux d'été à l'école : comme chaque année, les travaux divers d'entretien et de petites réparations sont en cours en vue de la prochaine rentrée scolaire.

- Assainissement en traverse rue de la Poste :
Vu la délibération du 26 avril 2016,
Vu l'analyse effectuée par la Commission Travaux le 9 juin 2016 des différentes offres présentées

portant sur la réalisation de travaux d'assainissement en travers rue de la Poste (RD 71)
Vu l'état des lieux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise TPN, domiciliée à Pacy sur Eure (Eure) route de Paris pour un montant de 26 358 € HT soit 31 629.60€ TTC.

Le suivi de ces travaux sera assuré par Ingénierie 27.

- Eclairage Public : La coupure nocturne s'applique pour cet été conformément à la délibération du 21 mai 2015 : extinction toute les nuits du 1er juin au 31 juillet sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche de minuit à 6h00 du matin.
Pour sa mise en place, de nombreuses anomalies liées aux horloges ont été constatées, pour une économie d'environ 160€.
Le Conseil municipal devra analyser le renouvellement de cette opération pour 2017 en fonction des nombreux problèmes rencontrés.

- SIEGE : une proposition de financement provenant du SIEGE pour l'installation de lampes à mercure est proposée aux communes. La commune de Fontaine sous Jouy s'inscrit pour la programmation des travaux pour l'année 2017.

- **Nouvelle Communauté d'Agglomération** :

Monsieur le maire a présenté les tableaux d'analyse qui seront traités en réunion de travail le 1er septembre prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

-Télécom : La cabine téléphonique rue de la Poste sera prochainement déposée par France Télécom.

-Vigipirate : Suite aux récents attentats de Nice et St Etienne du Rouvray, la vigilance est à son niveau le plus élevé ; des instructions des services du Ministère de l'intérieur destinés aux communes nous parviennent, notamment concernant les écoles.

Questions diverses

- *Franck LAMBLARDY* : dans l'affaire du sinistre sur le pont de l'aulnaie, il préconise la rédaction d'un courrier à l'assurance de la commune pour qu'elle se tienne pour responsable de la sécurisation du pont de l'aulnaie et des éventuels accidents qui pourrait être causés par l'absence de réparation définitive.
Raphaël NORBLIN indique que ce type de bien, ouvrage d'art, que notre assurance prend en charge qu'au titre de son assistance juridique (frais d'avocat), n'est pas assurable.
Le Maire conclut en indiquant qu'un courrier sera envoyé à l'assureur et à l'avocate pour relancer la procédure.

- *Anne Maïté TURMEL* observe que les tontes ne sont pas ramassées par notre tracteur. Monsieur le Maire indique qu'en effet celui-ci ne dispose pas de bac de récupération (technique mulshing).

- *Patricia BRAY* demande comment se passe le début d'activité de l'infirmière dans le local service à la personne aménagé récemment et quand aura lieu l'inauguration de ce local. Monsieur le Maire indique que plusieurs dates pour cette inauguration ont été proposées à Monsieur le Préfet, pour le moment nous n'avons pas de réponse et l'infirmière démarre son activité progressivement.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Vendredi 9 Septembre 2016 à 20h00.